



Désaccord pour succession

Par **Trio**, le 17/11/2020 à 10:10

Bonjour mon frère et moi héritons de 2 biens immobiliers, ma première question

Pour le premier bien je veux vendre mon frère non comment cela va ce passer ?

Ma 2 question pour l autre bien faut il nos 2 signatures pour vendre

Merci par avance

Par **youris**, le 17/11/2020 à 10:48

bonjour,

pour vendre un bien indivis, il faut l'accord de tous les indivisaires.

seul un juge peut autoriser la vente d'un bien indivis malgré le refus d'un autre indivisaire.

je vous conseille de consulter un avocat.

pour éviter que les biens soient en indivision, il aurait peut-être été possible que chaque héritier reçoivent un bien immobilier avec paiement éventuel d'une soulte pour équilibrer les parts de chaque héritier.

salutations

Par **Trio**, le 17/11/2020 à 11:15

Si j ai bien compris pour le premier bien si nous ne sommes pas d accord il faut voir avec le juge car moi je veux vendre et mon frère veux le louer donc nous sommes en désaccord et pour l autre bien faut t il que l ont signent ensemble pour la vente de se 2 bien si un seul signe et pas l autre peut on vendre quand même ou faut il les 2 signatures pour le compromis de vente merci

Par **youris**, le **17/11/2020** à **12:14**

pour la vente d'un bien indivis, il faut l'accord donc la signature de tous les indivisaires. que ce soit pour le compromis ou l'acte authentique.

si vous êtes passés par une agence immobilière, celle-ci doit demander que le mandat de vente soit signé par tous les indivisaires.

vous dites à votre frère que vous refusez de vendre le second bien, s'il refuse de vendre le premier bien.

Par **Trio**, le **17/11/2020** à **12:39**

Merci bonne journée